

Séance du 6 février 2020 à 19 heures

Le six février deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune d'Espère, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (46)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francouls), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. GARD Michel (CIEURAC), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (22)

Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), M. TULET André (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille).

Procurations : 2

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

AR PREFECTURE

046-200023737-20200206-17_06_02_2020-DE
Regu le 07/02/2020

Service : Pôle Population

Objet : : Signature de la Convention territoriale globale avec la CAF du Lot et reconduction du
Contrat enfance jeunesse

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 6 février 2020
Rapporteur : Bénédicte LANES

Pôle Population

Objet : Signature de la Convention territoriale globale avec la CAF du Lot et reconduction du Contrat enfance jeunesse

Mesdames, Messieurs,

La Convention territoriale globale est une démarche partenariale menée en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales du Lot (CAF) pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions existantes en direction des habitants du territoire du Grand Cahors dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité, du logement et du cadre de vie, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits. A une approche en silo succède une approche territorialisée, globale et coconstruite avec l'ensemble des partenaires.

Son élaboration a débuté en juillet 2019 et s'est terminée en janvier 2020.

Elle doit, à terme, prendre le relais du Contrat Enfance Jeunesse et couvrira la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

La démarche a été menée en collaboration avec les habitants du territoire, les associations, les élus, les agents des services et les partenaires selon la méthodologie suivante :

- élaboration d'un diagnostic partagé croisant les données chaudes et les données froides à partir d'une grille d'analyse stratégique (trajectoire du territoire, atouts, mobilisation des acteurs, axes de développement)
- définition d'une vision commune et des défis majeurs
- déclinaison des axes stratégiques en plan d'actions
- finalisation du projet social de territoire.

Elle a donné lieu à six rencontres sur l'ensemble du territoire et deux journées séminaires réunissant soixante-dix personnes environ sur chaque séance. Le Grand Cahors a été accompagné par le cabinet Accolades avec l'appui d'un chef de projet interne.

Le plan d'actions de cette Convention territoriale globale se décline en 4 axes :

1. AMELIORER LE LIEN SOCIAL ET LE VIVRE ENSEMBLE
 - Améliorer la participation des habitants

- Développer les espaces ressources, de rencontre et de proximité
 - Faire du vieillissement de la population une ressource
2. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA JEUNESSE
- Renforcer la coordination des acteurs en faveur de la jeunesse
 - Promouvoir la citoyenneté chez les jeunes
 - Répondre aux besoins des jeunes de 11 à 25 ans
3. S'ADAPTER AUX BESOINS SPECIFIQUES DES FAMILLES
- Consolider et enrichir l'offre éducative
 - Soutenir la parentalité et développer les modes de garde
 - Soutenir les personnes en situation de vulnérabilité
4. FACILITER L'ACCES AUX SERVICES ET AUX MOBILITES
- Améliorer l'accès aux droits
 - Rendre accessibles à tous les services publics, l'offre culturelle et sportive
 - Faciliter l'accès à la mobilité

Seront signataires dans un premier temps, le Grand Cahors, la CAF et les communes de Cahors, Pradines et Mercuès (communes signataires du Contrat Enfance Jeunesse) et dans un deuxième temps les partenaires associés à savoir l'Etat, le Conseil départemental du Lot et la Mutualité Sociale Agricole.

En parallèle, le Contrat Enfance Jeunesse, annexé à la présente Convention territoriale globale, sera reconduit pour la dernière fois sur une durée de 4 ans (2019-2022).

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a. D'approuver la signature de cette Convention territoriale globale et du Contrat enfance jeunesse qui lui est annexé,
- b. D'autoriser M. le Président à la signer et lui donner pouvoir pour la mise en œuvre des actions inscrites au sein de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE